

Règlement Bike & Run de Millau 2017

Article 1 – Organisation

- Le Bike & Run 2017 de MILLAU est organisé le dimanche 15 Octobre 2017 par le Club Millau Triathlon agréé par la Fédération Française de Triathlon avec le soutien de la Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon.

- Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive 2017 de la FFTRI. Chaque concurrent se doit de le connaître et de l'appliquer.

- Deux courses sont au programme :

- De 6 km (1 boucle) et ouverte à partir de Minime (2002 à 2003),
- De 18 km (1 boucle de 6 km et une boucle de 12 km) et ouverte à partir de Junior (1998 à 1999).

Les distances de l'épreuve se parcourent par équipes composées de 2 concurrents : hommes, femmes, ou mixte.

Article 2 – Inscriptions

- Les inscriptions seront limitées à 150 équipes.

- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

- Pour les non licenciés FFTRI et les licences loisirs, il est possible de s'inscrire via un Pass Compétition (fiche à remplir sur place), conformément à la réglementation de la FFTRI et de la Ligue Midi-Pyrénées, ainsi que sur présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins d'un an.

- Les **inscriptions** seront acceptées :

- par Internet **jusqu'au 8 Octobre 2017** via le site millautriathlon.fr

Aucun remboursement ne sera effectué aux équipes absentes.

- sur place, le samedi 14 Octobre à partir de 17h00 et le dimanche 15 Octobre à partir de 7h30 sur le lieu de l'événement à savoir La Ferme du Cade à Millau, dans la limite des places disponibles.

Aussi, il est très fortement recommandé de s'inscrire à l'avance.

- Les **inscriptions sur place** seront possibles en fonction des places encore disponibles.

- Toute inscription INCOMPLETE ne sera pas prise en compte et donc pas enregistrée. Le jour de l'épreuve votre inscription pourra être prise en compte sur présentation des éléments manquants et dans les délais.

- La clôture des inscriptions sur place aura lieu 60 minutes avant le départ de l'épreuve.

- Aucune inscription par téléphone, fax ou par mail ne sera prise.

Article 3 – Retrait des dossards et obligations des participants

- Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra se présenter muni d'une pièce d'identité, d'un exemplaire papier ou numérique de sa licence FFTRI 2017 (pour les licenciés), et/ou d'un certificat médical de «non contre-indication à la pratique du Duathlon/Triathlon en compétition» de moins d'un an pour les non licenciés et les licences loisirs, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (à remplir au retrait des dossards).
- En cas de non présentation de licence (licenciés FFTRI), l'athlète devra fournir un certificat médical de «non contre-indication à la pratique du sport en compétition» de moins d'un an.
- Tout manquement à l'article 3 du règlement, obligera l'organisateur à refuser le départ, ceci pour des raisons d'assurance.
- Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).
- Pour les 2 équipiers, le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée de la course.
- L'équipe est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Elle doit connaître les parcours balisés par l'organisateur qui s'engage à le réaliser dans les meilleures conditions de sécurité (rubalise, affichage des portions techniques et à risque, changements de direction...). De ce fait, si le concurrent quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation (vols, casses...), ainsi qu'aux accidents dus au non-respect du code de la Route (traversées, croisements...), des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou services de police. En cas de manquement à ces règles, en aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques, vis-à-vis de l'organisateur.
- Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure à l'organisation, sous peine de disqualification par les arbitres.
- Les concurrents sont informés que les passages techniques doivent être franchis en toute sécurité. Le parcours se déroule en terrain varié.
- Le concurrent s'engage à faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Tout comportement contraire à l'éthique sportive sera sanctionné et passible d'une disqualification.

Article 4 – Environnement

- Chaque équipe s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques, gels,...). Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification. Des zones de propreté délimitées, identifiées seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

- En aucun cas, l'équipe ne devra sortir des traces balisées du parcours afin de préserver l'intégrité de l'environnement dans lequel il évolue.

Article 5 – Arbitrage

- Un arbitre principal a été nommé. Il est responsable de l'organisation de l'arbitrage du Bike & Run.

- Les arbitres font partie intégrante de la manifestation. Ils ont pour mission de faire respecter la réglementation de course de la FFTRI. L'arbitrage se veut dans un premier temps éducatif afin d'accompagner pédagogiquement le participant, avant d'être répressif.

- L'arbitre privilégiera la remise en conformité des concurrents. Il tiendra également compte de l'intention du concurrent et agira en conséquence.

Article 6 – Annulation

- En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les droits d'inscriptions seront remboursés.

- Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (certificat médical) pour donner lieu au remboursement de l'inscription. Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

Article 7 – Déroulement des épreuves

- 1 course d'une boucle de 6 km et 1 course de 18 km comprenant une boucle de 6 km et une boucle de 12 km.

Le départ est fixé à 10h30. Départ commun pour les 2 courses.

- Le départ : l'un des équipiers du duo (le porteur de la puce) fera une boucle de 800 m environ en course à pied avant d'effectuer le 1^{er} relais obligatoire qui permettra de lancer la course.

Les relais peuvent se faire au gré des coureurs, à n'importe quel lieu du parcours sans que cela ne gênent les autres concurrents, sauf avant de passer l'arrivée pour le parcours de 6 km et pour effectuer le 2ème tour de la course de 18 km. Sera balisé un espace où il sera pour les coéquipiers formellement obligatoire de passer **en même temps à deux**. Une zone d'attente du coéquipier sera matérialisée au niveau de la Ferme du Cade.

Article 8 – Classement

Pour être classé, il sera impératif que les 2 coureurs soient ensemble et avec leur vélo sur les 200 derniers mètres du parcours. Ils doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble avec leur dossard clairement lisible et porté sur le devant.

Article 9 – Droit à l'image

Chaque concurrent, de par son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

Article 10 – Règlement

Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que celui de la FFTRI 2017.

Article 11 – Classements de chaque épreuve

Scratch : Trois premières équipes

- 1^{ère} équipe Homme, 1^{ère} équipe Femmes, 1^{ère} équipe Mixte

Les prix ne sont pas cumulables.